

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE COMMERCY
COMMUNE DE LEROUVILLE**

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Lérrouville, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VIZOT, Maire.

Date de convocation : 16 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Messieurs VIZOT Alain, HUMBERT Jean-Claude, LEFRANC Jean-Marc, LAFAT Thierry, SOMEIL Michel et MOHAMED Patrick; Mesdames SILVA Evelyne, PORTEU Brigitte, OUGER Edith, BOUILLAGUET Catherine, BRUNO Patricia et VELSCH Christine.

Absents excusés : Monsieur CALLY Justin, Madame CHARROIS Mélanie

Absents excusés ayant donné procuration : Madame CAREZ Jessica ayant donné pouvoir à Monsieur VIZOT Alain

Secrétaire de séance : Madame PORTEU Brigitte.

ORDRE DU JOUR :

- Terrain Âges et Vie : restitution à la commune,
- Approbation du rapport annuel 2024 sur l'assainissement collectif,
- Convention de mise à disposition du captage de la source dite de Farva,
- Encaissement de chèques budget commune,
- Redevance d'occupation du domaine public 2025,
- Chèques Aînés – Édition 2025,
- Journées nationales du commerce de proximité – Édition 2025,
- Adhésion au parcours vitrail,
- Affaires diverses,
- Informations.

❖ **Désignation d'un secrétaire de séance**

Brigitte PORTEU est élue secrétaire de séance

❖ **Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal**

Le précédent procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présent

➤ **Délibération n°34/2025 Terrain Âges et Vie : restitution à la commune**

Le Conseil municipal approuve la mise en œuvre de la clause résolutoire permettant à la commune de récupérer un terrain cédé à la société Âges et Vie Habitat, suite à l'abandon du projet de maisons partagées, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

➤ **Délibération n°35/2025 Approbation du rapport annuel 2024 sur l'assainissement collectif,**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Après présentation du rapport, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité

• **Délibération n°36/2025 Convention de mise à disposition du captage de la source dite de « Farva »**

Le Conseil municipal autorise la signature d'une convention avec la commune de Saint-Aubin-sur-Aire relative à l'exploitation et à l'emprise du captage de la source de Farva, garantissant la sécurité et l'occupation du site.

• **Délibération n°37/2025 Encaissement de chèque budget commune**

Le Conseil municipal autorise l'encaissement de trois chèques d'un montant total de 3 918,00 €, correspondants au règlement de préjudices causés sur des biens communaux, et la remise des chèques au SGC de Commercy.

• **Délibération n°38/2025 Redevance d'occupation du domaine public 2025**

Suite au décret du 27 décembre 2005 fixant les modalités d'occupation du domaine public communal par les opérateurs de communications électroniques, le conseil municipal décide à l'unanimité d'instaurer le principe de la redevance d'occupation du domaine et de fixer le montant annuel des redevances d'occupation du domaine public routier et non routier pour 2025, conformément aux montants plafonds votés par décret et d'émettre le titre de recettes correspondant.

Ces montants sont révisés au 1er janvier de chaque année.

Pour l'année 2025, le montant plafond pour ORANGE s'élève à 924,00€

Pour l'année 2025, le montant plafond pour FREE s'élève à 117 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

- **Délibération n°39/2025 Chèques aînés – Édition 2025**

Le Conseil municipal reconduit le dispositif des Chèques Aînés pour les habitants de 70 ans et plus, attribuant un chèque cadeau de 20 € par bénéficiaire, et autorise le Maire à signer les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Délibération n°40/2025 Journées nationales du commerce de proximité– Édition 2025**

Depuis 2023, les communes avoisinantes (Mécrin, Chonville-Malaumont, Vadonville, Pont sur Meuse et Boncourt sur Meuse) se sont associées à la commune de Lérrouville dans le but d'organiser les journées nationales du commerce de proximité.

Chaque année, le montant de leur participation doit être délibéré. Il est proposé une participation d'un montant de 156 € pour cette édition 2025.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

- **Délibération n°41/2025 Adhésion au parcours vitrail**

Le Conseil municipal de Lérrouville a examiné la proposition de participation de la commune à l'opération « parcours vitrail », un événement qui prévoit l'illumination intérieure des églises de la Meuse, du 1er novembre 2025 au 11 janvier 2026, chaque soir de 17h à 23h.

La commune participerait en illuminant son église et en signant une convention avec l'association L'Esperluette(&), organisatrice de l'événement.

La contribution proposée consiste en une subvention de 300 €.

Après délibération, le Conseil municipal accepte cette participation et l'attribution de la subvention.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LEFRANC a quitté la séance à 18H30 pour raisons professionnelles en ayant donné pouvoir à Monsieur HUMBERT Jean-Claude.

La séance est levée à 19H15



La secrétaire de séance,

Brigitte PORTEU

